



# Gérez votre paie



avec les solutions AdN Conseils

- ▶ Gardez une longueur d'avance, découvrez les solutions proposées par AdN Conseils afin de gérer votre paie



L'objectif de ce document est d'appréhender la gestion de la paie en entreprise et de parcourir les choix qu'ont les entrepreneurs pour y répondre. Parcours rapide des principaux avantages et inconvénients de chacune des méthodes.

Enfin, quelles sont les orientations données par [AdN Conseils](#) pour accompagner de la meilleure des façons les chefs d'entreprise et leurs équipes dans la production des bulletins de paie et la gestion des Ressources Humaines.

## Définissons ensemble la paie

Il s'agit d'un vaste sujet, qui plus est sensible pour les entreprises.

Toute entreprise a l'obligation d'établir un bulletin de paie pour ses salariés. De ce fait, elle devra également établir des déclarations auprès d'organismes sociaux tels que l'URSSAF, les caisses de retraite, les organismes de prévoyance et/ou de santé, la DGFIP...

Pour répondre à ces obligations, l'entreprise va devoir s'organiser autour de cinq étapes :

- La collecte des éléments variables
- La saisie de ceux-ci
- L'édition des bulletins de paie
- L'établissement de la DSN
- La veille légale

La **collecte de l'information** est une tâche qui ne peut qu'incomber à l'entreprise. En effet, seule elle va connaître les arrêts de ses salariés, les heures supplémentaires réalisées, les acomptes versés...

Elle mettra en place une organisation afin que ces informations remontent auprès d'un gestionnaire de paie ou d'un collaborateur en charge de la collecte.

La **saisie des variables** de paie précédemment collectées se fera, selon le mode de gestion de la paie, dans un tableau Excel ou directement dans un outil prévu à cet effet.

**Les éditions des bulletins** (mais également de documents inhérents à la gestion de la paie tels que solde de tout compte, certificat de travail...) seront réalisées par un collaborateur de l'entreprise ou externalisées auprès d'un prestataire.

Enfin, à l'image des éditions, **l'établissement de la DSN** (Déclaration Sociale Nominative) sera réalisé par un collaborateur ou un prestataire externe à l'entreprise. Des DSN événementielles pourront également être réalisées de la même manière (arrêts de travail et fins de contrat).

Enfin, la dernière étape qu'est **la veille légale**, s'avèrera être une tâche qui n'aura pas la même fréquence que les autres. Elle est un travail permanent avec des « pics » tel que le mois de janvier et ses traditionnelles évolutions sociales. Il s'agit là d'un travail extrêmement important, exigeant et parfois complexe.

## Trois méthodes s'offrent à vous pour réussir

Comme évoqué de façon sous-jacente ci-dessus, l'entreprise a traditionnellement recours à trois méthodes pour la production de ses bulletins de paie et des déclarations qui en découlent.

### L'externalisation totale

Cette méthode permettra à l'entreprise de s'exonérer de la plupart des tâches (hormis la collecte et la saisie) afin de se consacrer à son cœur d'activité. Elle permet de réduire les coûts internes (le collaborateur réalisant la collecte et la saisie peut se contenter d'un niveau de compétences sociales basique).

En contrepartie, l'entreprise perdra sa compétence « sociale » (mais qui revêt une importance proportionnelle à la taille de l'entreprise) et surtout, elle supportera un coût important de sa production des bulletins de paie. Il s'agit là de deux freins régulièrement rencontrés chez les PME qui veulent optimiser leurs charges.

## **Le logiciel en interne**

Cette méthode, rencontrée il y a encore peu de temps dans les PME d'au moins trente personnes, est celle qui présente le coût au bulletin le plus faible. En effet, les dépenses sont l'acquisition (ou la location) d'un logiciel, la maintenance de celui-ci (hotline et mises à jour) et la ressource humaine supplémentaire nécessaire (pour la saisie des nouveaux salariés, les éditions des bulletins et la génération des déclarations principalement) par rapport à la première méthode évoquée ci-dessus.

En contrepartie de ces avantages, les désagréments régulièrement constatés sont la dépendance à un prestataire (faire les mises à jour informatiques, accompagnement aux paramétrages parfois alambiqués dans les logiciels...) mais surtout la nécessité de veiller aux évolutions légales. Si l'employeur est dans tous les cas responsable des bulletins qu'il émet, il l'est d'autant plus dans le cas présent qu'il ne sollicite pas un expert juridique dans l'interprétation et la mise en place des textes légaux.

## **La semi-externalisation**

Il s'agit de la méthode la plus récente du marché. Et pour cause, elle trouve grâce aux yeux des différents acteurs (en premier lieu l'entreprise) car elle est la solution la plus adaptée au marché actuel.

La mouvance de celui-ci, sa complexité et la rigueur exigée sont un véritable défi pour les entrepreneurs qui veulent s'assurer de la justesse de leurs bulletins de paie. Le contexte économique tendu des PME, la concurrence internationale ou encore les difficultés dues à la crise sanitaire renforcent les entreprises dans la recherche d'une baisse des charges.

Ces deux aspects opposés donnent au chef d'entreprise une décision délicate à prendre quant à la méthode de gestion de la paie.

La semi-externalisation est un excellent compromis puisqu'elle conjugue les avantages des deux autres solutions, à savoir une externalisation d'une partie délicate (veille légale et paramétrages) en permettant un coût très raisonnable.

# Quelle est la proposition de valeur d'AdN Conseils dans tout ça ?

AdN Conseils est un acteur majeur depuis de nombreuses années dans l'accompagnement des PME dans la gestion de la Paie et des Ressources Humaines. Ce n'est pas moins de 21 000 bulletins réalisés avec nos solutions.

Chez AdN Conseils, nous proposons trois solutions de gestion de la paie :

- **L'externalisation totale**

Fort de nos 20 ans d'expertise, nos 7 consultants gèrent des dossiers en externalisation de la paie totale permanente ou dans le cadre de la réversibilité. Nous vous proposons une qualité et une réactivité de service maximales. Nous travaillons également à répondre à l'ensemble de vos besoins, accès collaboratif ou encore SIRH.

- **Le logiciel interne**

Depuis longtemps, des solutions de gestion interne de la paie sont proposées avec des éditeurs majeurs du marché : SAGE et EBP. Nos consultants vous accompagnent de la mise en place au suivi quotidien de vos solutions.

- **La semi-externalisation**

Comme évoqué précédemment, le marché impose des solutions de semi-externalisation et depuis plusieurs années, nous avons mis à notre catalogue la solution SILAExpert. Cette solution présente les avantages de la semi-externalisation évoqués en première partie mais également de nombreux autres.

## **Solution collaborative**

Cette solution implique plusieurs acteurs.

Tout d'abord l'éditeur. Une équipe de juristes et d'informaticiens travaillent main dans la main pour mettre à jour l'application et les paramètres LEGAUX ET CONVENTIONNELS. Vous avez la garantie de produire des **paies justes**. Les paramètres sont mis à jour de façon hebdomadaire voire quotidienne au besoin. Vous avez la garantie d'avoir le bon paramétrage au bon moment.

Les équipes d' AdN Conseils sont présentes au départ, pour mettre en place le dossier. Mais également tout au long de votre exploitation de la solution si vous avez la moindre interrogation.

Des équipes formées et passionnées qui vous sérénisent au quotidien.

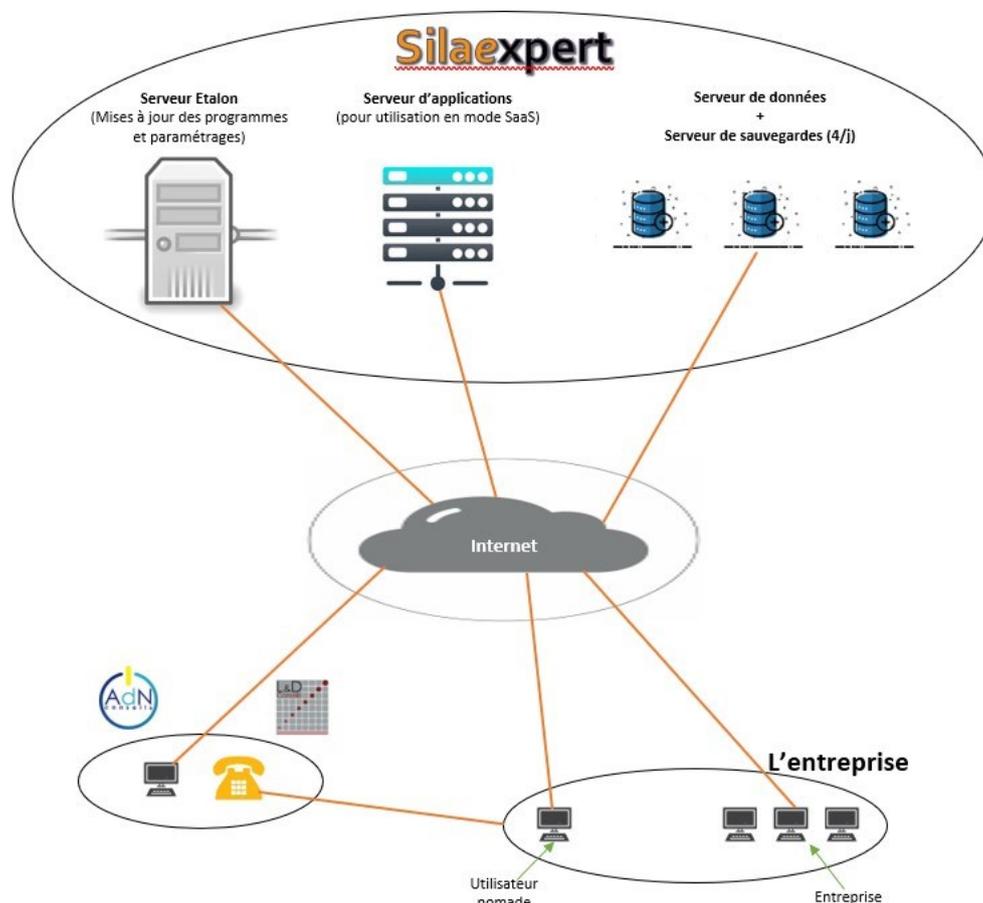
## Solution SaaS

Cette solution est hébergée. Ce type de solution présente de multiples avantages :

- Les données sont accessibles 24h/24, 7j/7, de n'importe quel ordinateur et de n'importe quel endroit. Du bureau, en télétravail, en déplacement professionnel, vous pouvez accéder à vos données à tout instant.
- Les données sont sécurisées. Plusieurs sauvegardes quotidiennes, redondance sur plusieurs sites, la garantie de la confidentialité et de la disponibilité.
- Pas de surcoût de mises à jour à réaliser ou d'évolutions logicielles à prévoir. Tout est compris dans le prix initial.
- Pas d'infrastructure exigée. Pour vous connecter, il vous suffit d'un navigateur standard du marché. Et donc pas de coûts d'évolution d'un matériel qui serait imposée par l'éditeur.
- Le nombre d'utilisateurs n'a pas d'impact sur le prix. Que vous soyez un ou plusieurs utilisateurs de la solution, le prix est fixe.

Le schéma que vous trouverez un peu plus loin présente les avantages cités ci-dessus.

D'autres bénéfices dans l'exploitation de la solution sont listés à la suite.



## Tout seul on va plus vite, ensemble on va plus loin

Cette citation se marie bien avec le schéma ci-dessus et la relation tripartite.

Mais ce sont aussi les 4 millions de bulletins produits qui font la force de la solution. Elle est largement éprouvée pour garantir la sécurité attendue dans ce type d'outil informatique.

## Réversibilité

Un plus signé [AdN Conseils](#).

Nous mettons en avant la solution semi-externalisée pour les nombreuses raisons évoquées ci-dessus. Ceci étant, certains de nos clients préfèrent nous confier la gestion totale de leur production de bulletins de paie.

Grâce à nos équipes expertes dans la mission d'externalisation de la paie, nous vous proposons de basculer sur un mode d'externalisation totale pendant une période donnée. Quelle que soit la raison de l'absence de votre gestionnaire de paie (maladie, maternité, départ, difficulté de recrutement...), nous vous donnons la possibilité de passer sur le mode externalisation totale pour vous garantir la production en temps et en heure de vos bulletins de paie et vos déclarations. Il s'agit là d'une sécurité fortement appréciable (et appréciée) par les décideurs des PME.

## Des fonctionnalités avancées

Au-delà de la production des bulletins de paie, les entreprises attendent également un outil et des fonctionnalités modernes et productives.

- La solution SILAExpert en est pourvue.
- La gestion dématérialisée des congés payés
- La gestion dématérialisée des notes de frais
- Un outil précis de gestion des IJSS (Indemnités Journalières de Sécurité Sociale)
  - Pré-calculs des IJSS
  - Tableau de pointage du pré-calculé et du réel
- Possibilité de Gestion Electronique de Documents au sein de la solution
- Outils de bureautique
- Intégration complète de la notion de groupe
  - Saisies par société et/ou par groupe
  - Editions par société et/ou par groupe
  - Déclarations par société et/ou par groupe
- Outils de mission sociale (par exemple, Bilan Social par société et/ou par groupe)
- ...et bien d'autres fonctionnalités pragmatiques

méthodologies critères	Internalisation	Semi-externalisation	Externalisation
Prix de la solution	●●●●●	●●●●○	●○○○○
Obligation de veille légale	●○○○○	●●●●○	●●●●●
Niveau de compétences internes	●○○○○	●●●○○	●●●●●
Réversibilité	●●○○○	●●●●●	●●●●●
Sérénité	●●○○○	●●●●○	●●●●●
Maîtrise de ses données sociales	●●●●●	●●●●○	●○○○○
Δ Coût moyen *	X	X+16%	X+79%

\*augmentation moyenne pour une entreprise d'environ 100 salariés

●●●●●+ avantageux

-avantageux ●○○○○

## En conclusion

AdN Conseils sait proposer différentes offres, que ce soit pour des solutions internes, externalisées ou semi-externalisées.

Vous l'aurez compris, nous mettons en avant la semi-externalisation uniquement pour son adéquation avec les attentes du marché actuel mais comme déjà dit, nos clients nous font confiance sur les trois méthodes.

Pour conclure sur notre proposition de valeur nous pouvons ouvrir sur l'écosystème nécessaire des services Paie et Ressources Humaines des entreprises. Que ce soit avec les solutions bureautiques du marché (telle que Microsoft) ou encore avec les solutions de SIRH (nous avons un partenariat avec Eurécia notamment) et enfin, une solution en droit social avec notre partenariat avec un grand cabinet d'avocats. C'est une solution globale que nous proposons aux PME et à leurs équipes, du badgeage au déclaratif.